

Commune de Villars-sur-Glâne

Décision de la Commission du label

Lors de la séance du 19.11.2019, la Commission du label de l'Association Cité de l'énergie a décidé

d'attribuer à nouveau le label Cité de l'énergie

à la Commune de Villars-sur-Glâne

Evaluation

L'évaluation se fonde sur les statuts et le règlement de l'Association Cité de l'énergie, ainsi que sur les documents suivants, traitant de l'engagement de la commune pour la politique énergétique :

- Demande d'attribution du label
- Décisions de l'organe responsable
- Portrait / données générales
- Inventaire accompagné des documents justificatifs
- Programme de politique énergétique
- Rapport d'audit
- Prise de position positive du service cantonal de l'énergie
- Adhésion à l'Association Cité de l'énergie.

La Commune de de Villars-sur-Glâne reçoit le label Cité de l'énergie avec le résultat suivant :

Sur un maximum total de 487 points, la commune obtient 346,4 points, soit un résultat de 71,1%.